

La Lettre de La Pastorale Pyrénéenne



Photo C. Zaïre

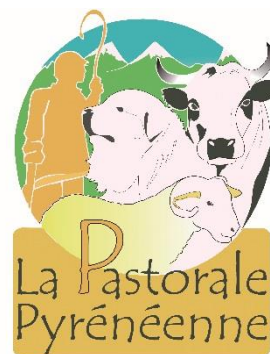
Edito

Cette saison 2017 a été marquée par une augmentation significative des prédatons en estive. Les éleveurs transhumants ont payé un lourd tribut. Le bilan de la saison du Réseau bergers d'appui que nous vous présentons dans cette lettre confirme cela, il a en effet été fortement sollicité et nous n'avons malheureusement pas pu répondre à toutes les demandes. Nous tenons à nous en excuser auprès des éleveurs et bergers auxquels nous n'avons pas été en mesure d'apporter l'aide nécessaire. Nous espérons avoir les moyens de renforcer le réseau pour la saison 2018.

Nous avons jugé opportun, dans cette lettre, de vous proposer un dossier technique sur la préparation de la saison d'estive sur les secteurs touchés par la prédation, en insistant sur l'anticipation, car la mise en place de moyens de protection prend du temps et leur efficacité est optimale qu'après plusieurs saisons. Je tiens à rappeler l'engagement de l'association auprès des éleveurs désireux de mettre en place des moyens de protection efficaces. Cette fin d'année est également marquée par le départ de notre technicien Remi Bahadur Thapa, qui nous quitte après 5 ans à travailler avec nous, pour s'installer dans le Jura. Merci Remi pour ton implication et ton énergie au sein de l'association. Il est remplacé par Lucie Guillerot, qui a pris ses fonctions début décembre et à qui nous souhaitons la bienvenue.

Bonne saison d'hiver à tous, bonne préparation de la saison d'estive, et vive le pastoralisme.

Romain MOUTON
Président de la Pastorale Pyrénéenne



La Pastorale Pyrénéenne

Siège Social

Directeur : Xavier COSTES

Tél : 06.79.47.86.88

x.costes@pastoralepyreneenne.fr

Secrétaire : Laurence SAJOUX

94ter av François Mitterrand

31800 Saint-Gaudens

Tél : 05.61.89.28.50

ppsiege@pastoralepyreneenne.fr

www.pastoralepyreneenne.fr

Pôle chien de Protection

Les Techniciens Chien de Protection

Lucie Guillerot : 06.72.50.95.45

Secteur Pyrénées Atlantiques & Hautes Pyrénées

l.guillerot@pastoralepyreneenne.fr

Magali Dejardin : 06.72.57.51.26

Secteur Ariège & Haute-Garonne

m.dejardin@pastoralepyreneenne.fr

Brice Sige : 06.88.36.92.64

Secteur Aude & Pyrénées Orientales

b.sige@pastoralepyreneenne.fr

Réseau Bergers d'Appui

Coordinateur

Matthieu GARNIER : 06.48.64.40.45

m.garnier@pastoralepyreneenne.fr

Les Bergers d'Appui

Pierre JORGE : 06.48.64.40.50

Arnaud LEBLANC : 07.86.98.12.05

Mickaël VALLA : 06.48.64.40.62

rba@pastoralepyreneenne.fr

(préciser « à l'attention de » dans l'objet)

Appels d'urgence week-end et jours fériés

Laisser un message avec vos coordonnées sur le répondeur du 05.61.89.28.50, le berger d'appui de garde vous rappellera dans les plus brefs délais.

Vie de l'Association

Le mot du directeur

Une saison difficile

Cette saison aura été marquée malheureusement par une augmentation de la prédation sur certaines estives. Nos pensées vont bien évidemment à tous ces éleveurs qui se retrouvent dans des situations très difficiles à cause de la prédation et nous leur adressons ici tout notre soutien.

Nos équipes sont en permanence sur le terrain. De nombreuses incompréhensions vis-à-vis de nos actions ont pu être décelées. Il nous semble important à ce jour de redire que nous sommes aux côtés des éleveurs pour les aider à la mise en place des moyens de protection et notamment des patous pour défendre leurs troupeaux des attaques.

Il me semble aussi important de redire ici la neutralité de notre association dans le débat sur les grands prédateurs. Notre rôle n'est pas là. En effet, les éleveurs que nous suivons

sur le terrain, qui mettent en place des moyens de protection, sont des éleveurs aux opinions parfois très différentes sur les questions de prédation, mais tous ont en commun d'avoir un déterminisme à toute épreuve pour protéger leur troupeau. Nous saluons ici leurs efforts et leur travail. Car oui, s'inscrire dans une démarche de protection est une véritable contrainte qui demande de la persévérance et de la détermination. Sachez que nous sommes à vos côtés, éleveurs volontaires, et que nous mettrons en œuvre tous nos moyens pour vous épauler et vous aider à mettre en place ces moyens pour que la protection de vos troupeaux soit une réussite et une réalité.

Nous travaillons indifféremment avec les éleveurs qui acceptent ou refusent la présence du plantigrade. Car malheureusement, il ne suffit pas de se positionner sur cette question pour éviter la prédation. Mais nous travaillons avec tous ceux qui refusent la prédation ! Nous sommes donc aux côtés de ceux et celles qui ne veulent pas attendre qu'une décision de l'Etat (pour des réintroductions d'ours ou pas, pour des tirs de loups autorisés ou pas...) puisse impacter la pérennité des élevages en montagne.

Un engagement certain à vos côtés

La Pastorale Pyrénéenne travaille à ce que nos techniciens soient disponibles pour vous conseiller et puissent vous faire profiter de conseils gratuits (choix du chiot, conditions de mise en place...) et vous épauler dans l'éducation de votre chien.

Dans cette démarche de protection des troupeaux, c'est aussi un Réseau de Bergers d'Appui que vous pouvez solliciter sur les estives touchées par la prédation. Et j'en profite, ici, pour présenter toutes nos excuses à tous ces éleveurs et bergers qui nous ont sollicité et auxquels nous n'avons pu, faute de moyens, répondre favorablement à leurs demandes.

Je voulais aussi vous rappeler que la Pastorale Pyrénéenne est une association à but non lucratif. Nous militons pour que les éleveurs puissent s'approprier les moyens de protection et pour qu'ils puissent acquérir des chiots à des prix raisonnables et surtout qu'ils restent maîtres de cette filière. C'est pourquoi nous ne faisons pas d'élevage ni ne vendons de chiots. Nous apportons des conseils sur la reproduction et sommes force de proposition, parmi notre réseau d'éleveurs, pour organiser des saillies susceptibles de donner de bons sujets pour la protection des troupeaux. Nous sommes là pour faciliter l'organisation de la filière chien de protection sur le massif pyrénéen et garantir sa qualité. Nous connaissons les portées disponibles sur le massif pour aider les éleveurs dans l'acquisition d'un chiot. Mais c'est bien vous, éleveurs et éleveuses qui êtes les garants de la pérennité de cette filière.

Nous concentrerons nos efforts sur les années à venir à ce que cette filière ne soit pas déstabilisée et que vous puissiez toujours bénéficier de nos services gratuitement et que tout éleveur du massif pyrénéen désireux de mettre en place des moyens de protection puisse le faire avec un maximum de facilité et un taux de réussite élevé. Nous tenterons également d'accroître la communication sur les moyens de protection auprès du grand public pour que tous les utilisateurs des espaces pastoraux puissent respecter votre travail et celui de vos chiens, sur vos exploitations et sur les estives.

N'hésitez pas à nous faire remonter par le biais des techniciens ou directement au siège de l'association, vos attentes, vos difficultés et aussi vos réussites ! Tous ces éléments nous aident à améliorer notre fonctionnement et les services que nous vous apportons.



Photo B. Sige

Xavier Costes

Directeur de la Pastorale Pyrénéenne

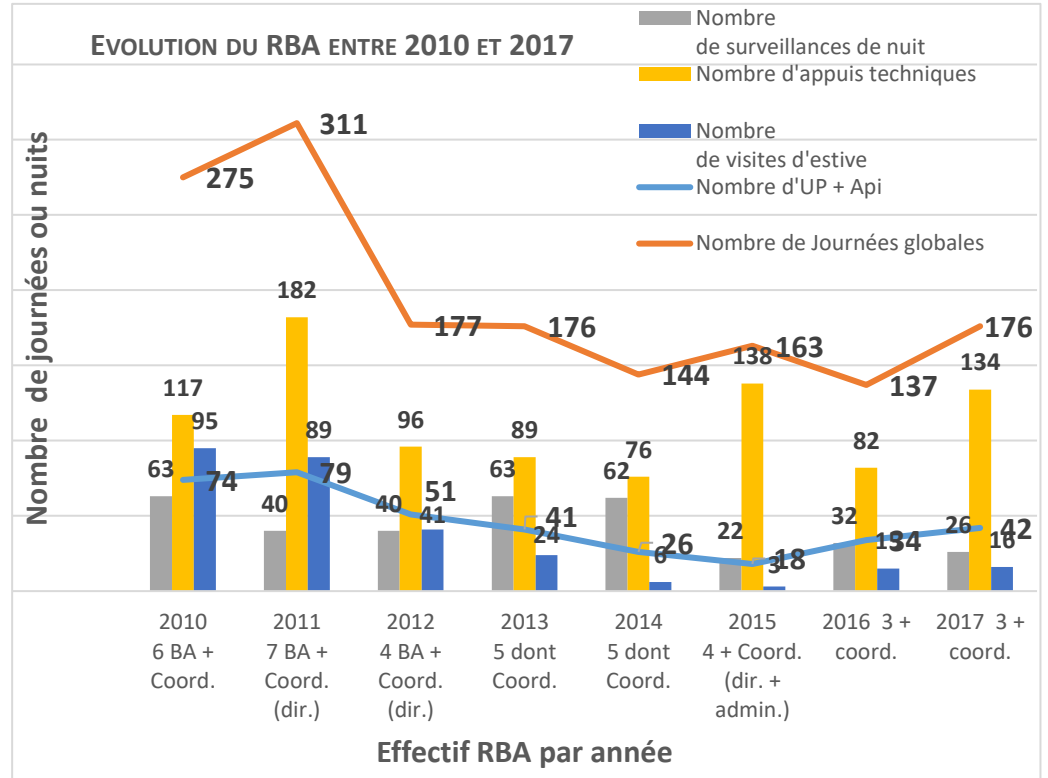
Bilan de saison du Réseau des Bergers d'Appui (RBA)

Des demandes en hausse

La saison 2017 aura été marquée par une augmentation des demandes auprès du RBA. La Pastorale Pyrénéenne pour cette saison s'est vu attribuer le même budget que pour 2016. A équipe constante le RBA est intervenu sur **39 estives différentes pour 176 journées d'interventions** soit une augmentation de plus de 28 % comparativement à 2016. Le bilan est cependant mitigé puisque le réseau a dû refuser 14 missions. Malheureusement, l'augmentation des interventions est le reflet, d'une part de l'augmentation des situations de prédation et d'autre part d'un manque de moyens de protection adaptés sur les estives.

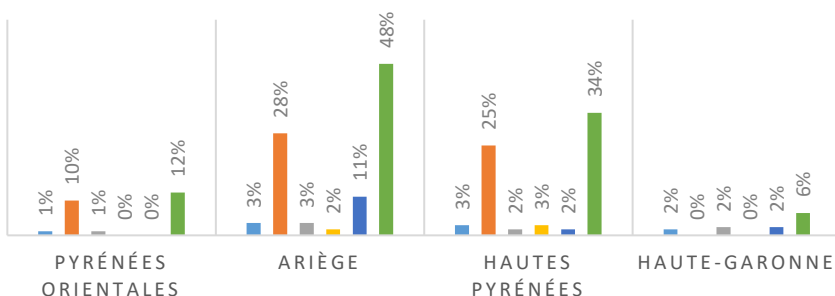
Cette dynamique d'augmentation des prédatons, ne se traduit pas par des demandes supplémentaires vis-à-vis du pôle chien de protection. Ce point est particulièrement inquiétant car, si lorsque la prédation augmente les moyens de protection n'augmentent pas en parallèle, il est à prévoir une prochaine saison d'estive autant dramatique que cette année 2017 qui restera pour de nombreux éleveurs douloureuse.

Pour autant, il faut aussi souligner que certaines estives ont mis efficacement en place des moyens de protection qui limitent notablement les prédatons. Ces initiatives sont à saluer et il est important de s'inspirer de ces estives pour reproduire ces schémas et éviter aux éleveurs de trop grosses pertes...



TYPES D'INTERVENTIONS PAR DEPARTEMENT

- Visites d'estives (V)
- Appui Technique (AT)
- Appui Technique "Chiens de Protection" (ATCP)
- Appui Technique "Apiculture" (API)
- Surveillance de Nuit (SN)
- Total par département



Les lieux d'interventions du RBA

On remarque sur le graphique que la majorité des interventions ont lieu en Ariège puis sur les Hautes-Pyrénées. En effet de nouveaux secteurs sont touchés par la prédation. Fait marquant cette année également, l'intervention du RBA dans les Pyrénées Orientales sur le massif du Carlit touché par la problématique du loup. Les bergers d'appui sont donc intervenus sur ces estives pour prêter main forte aux éleveurs et bergers et dans le même temps amorcer des discussions autour des moyens de protection pour que la saison 2018 puisse se dérouler plus sereinement.

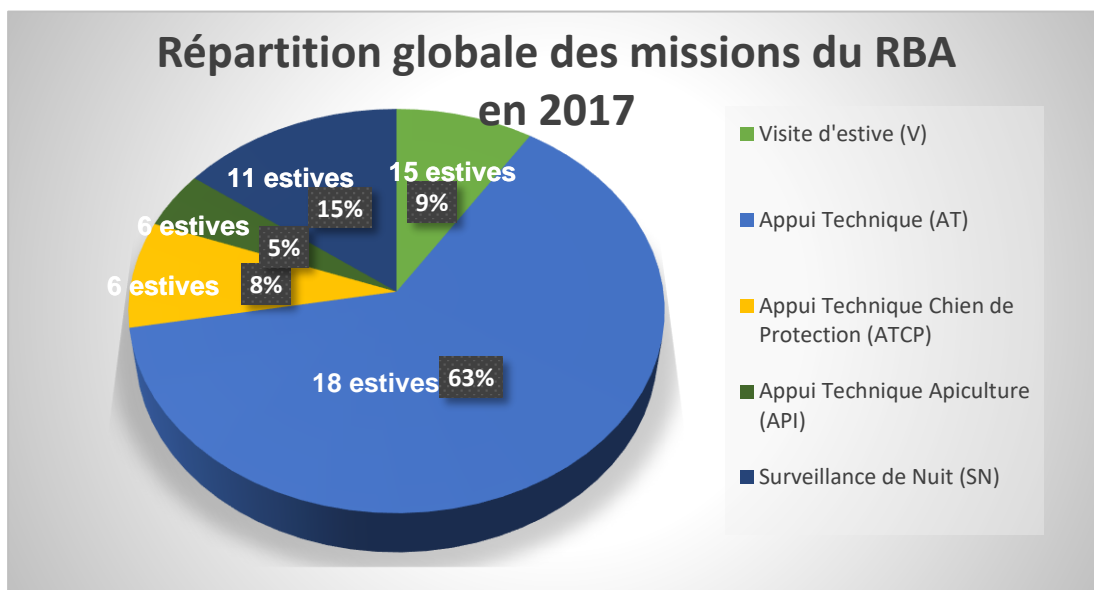
Aucune intervention n'a eu lieu sur les Pyrénées Atlantiques, le département n'ayant eu aucune prédation.

Vie de l'association

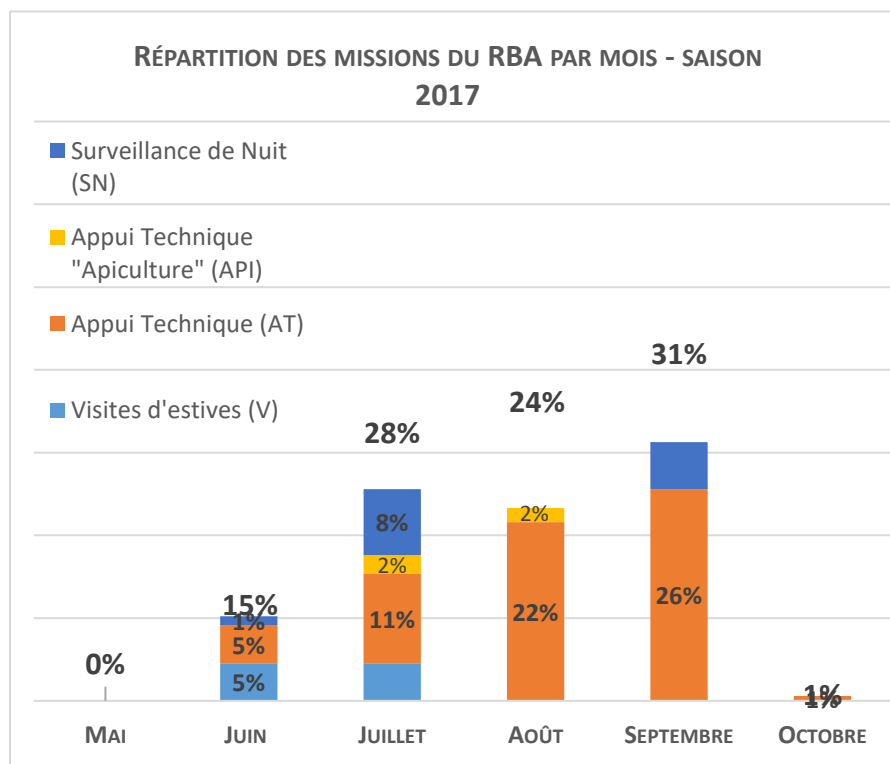
• Le déroulement de la saison

Les missions du RBA restent majoritairement tournées vers de l'Appui Technique (A.T.).

Ces appuis (63% des interventions) sont demandés majoritairement pour de regroupement ou bien pour de la recherche de lots suite à un épisode de prédation ou une période de mauvais temps. Les surveillances de nuit (15% des interventions) ne se font que dans un contexte de prédation effectif.



Concernant les visites d'estives, celles-ci ont eu lieu en début de saison. Cette saison, la répartition des missions est homogène sur les mois de juillet-Août et septembre. Le mois d'octobre est concerné par une seule mission. En effet, les bergers d'appui avaient tous au 1^{er} octobre dépassé leur quota d'heures. Les 15 premiers jours de ce mois sont pourtant importants pour le RBA, car il s'agit du moment où les éleveurs redescendent leur troupeaux. Le RBA était alors fréquemment contacté pour aider au regroupement des brebis.



Une augmentation de l'équipe des bergers d'appui serait-elle suffisante pour diminuer les prédateurs en 2018 ?

Non, ce réseau a pour objet de venir en aide aux éleveurs et bergers qui doivent faire face aux problématiques des grands prédateurs. Car bien que la présence d'un berger sur l'estive soit le prérequis dans la mise en place des moyens de protection, cette seule présence n'est pas suffisante. Il est difficile d'envisager que le renfort de bergers puisse être suffisants pour éviter des prédateurs sur le long terme. En effet, la mise en place de chiens pour protéger les troupeaux reste à ce jour indispensable.

Cependant, une augmentation de l'équipe des bergers d'appui permettrait d'aider les estives qui subissent des attaques, dès que la demande en est formulée. Cela permettrait certainement de répondre aux éleveurs jusqu'à la fin de la période d'estive qui se situe pour beaucoup autour du 15 octobre.

La saison 2017 aura donc été dense pour le RBA et cette forte sollicitation a eu des répercussions sur le fonctionnement général de l'association y compris au niveau du pôle chien de protection. Ce pôle qui a dû également se mobiliser pour s'impliquer sur des estives (panneautage, mise en place de chien de renfort, visites et information).

Dossier Technique

Préparer la saison d'estive sur des secteurs touchés par la prédation

Pourquoi ne pas attendre le printemps pour préparer la saison d'estive ?

La difficulté pour les éleveurs qui estivent sur des secteurs touchés par la prédation est **l'anticipation**. En effet, pour tenter de protéger son troupeau en estive, toute une série de mesures et de discussions doivent s'opérer durant l'hiver. Bien que cette anticipation ne suffise pas à éviter la prédation, elle peut grandement augmenter le pourcentage de réussite dans la mise en place des moyens et de limiter le stress que provoque les situations de prédation. Nous tenterons de donner ici quelques pistes de réflexions pour les éleveurs qui souhaitent mettre en place les moyens de protection.

Dans les éléments qui vont suivre, nous prendrons pour exemple la mise en place de moyens de protection au sein d'un Groupement Pastoral (GP).

Quelle protection ?

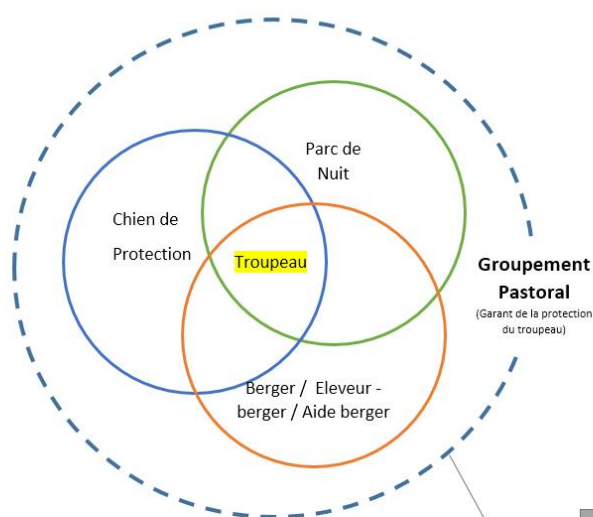
A ce jour, la façon la plus efficace de lutter contre la prédation est de mettre en place le fameux triptyque : berger / chien de protection / parc de regroupement nocturne. Ce système de protection, mis en place dans de bonnes conditions, permet de diminuer significativement la prédation. Rappelons ici, que ce système est plus facilement mis en place sur ovins laitiers (majoritaires sur les Pyrénées Atlantiques) que sur les Pyrénées centrales où ovins allaitants sont majoritaires.

Il est important de souligner que pour faire fonctionner ce triptyque de nombreux paramètres doivent être pris en compte et que toutes concessions sur la mise en place de ce schéma augmenteront la probabilité que le troupeau soit touché par la prédation. N'oublions pas par ailleurs les configurations de terrain qui influent fortement sur la facilité de mise en œuvre et sur les facteurs de réussite de ces moyens.

Le paramètre moteur essentiel est l'éleveur. Protéger un troupeau demande un investissement en temps, en argent et une forte motivation. Au cœur du processus de protection, l'éleveur est le garant de la sécurité de son troupeau sur son exploitation. Sur les estives, c'est le groupement pastoral représenté par son président qui est alors le garant de la sécurité du troupeau.

Repérons les facteurs de réussite et évoquons quelques questions auxquels il est indispensable d'apporter des réponses :

1. **Le gardiennage** : quelle conduite du troupeau (cahier de pâturage) ? Prise en compte d'un diagnostic de vulnérabilité ? Faut-il effectuer le regroupement nocturne systématique des bêtes ? le berger saura-t-il gérer un chien de protection à la montagne ? Est-il formé pour cela ? Comment va-t-il travailler (relation chien de conduite / chien de protection) ? Là encore le paramètre « berger » est essentiel. Même un bon berger, s'il n'a pas appris à s'occuper d'un chien de protection ne pourra pas attendre de celui-ci un bon travail.



Plus le triptyque est fiable, plus la prédation est difficile

2. **Le chien** : où se le procurer ? Comment être sûr de ses « bonnes » origines ? Comment l'éduquer ? Comment le gérer sur l'estive ? Comment réagir face à des comportements inappropriés ? Toutes ces questions doivent trouver une réponse rapidement pour l'éleveur, sans quoi le chien risque d'être inefficace.

3. **Le parc de nuit** : celui-ci va imposer une conduite de troupeau particulière, plus ou moins facile à mettre en place selon les contextes (relief, habitudes du troupeau...). Quelles contraintes pour la conduite des troupeaux ? Quels problèmes sanitaires pour les bêtes ? Parc de nuit et chiens de protection ? Quels sont les facteurs de réussite pour leur mise en place ? La priorité restera toujours d'arriver à faire dormir le troupeau au plus près du berger (par exemple dans des parcs d'appui mobiles, électrifiés et de grande capacité d'accueil).

Comment mettre en place ces moyens de protection en estive ?

La discussion : préalable indispensable !

Les moyens de protection ne peuvent pas être imposés aux éleveurs. Le préalable à la réussite des moyens de protection est la discussion au sein du GP. Pour que cela fonctionne, il faut que chaque éleveur soit partie prenante dans la démarche. Les moyens de protections font beaucoup débat au sein de la profession. Il est illusoire de penser que les moyens vont fonctionner si tous les éleveurs d'un même groupement et le(s) berger(s) en charge du troupeau ne sont pas unanimes.

A titre d'exemple, si un éleveur (qui a 200 brebis) souhaite amener ses chiens de protection sur une estive qui va compter plus de 1500 brebis, mais que c'est le seul à posséder et à monter un chien, cela ne peut alors pas fonctionner. En effet, 1300 brebis, non habitués au chien va vite devenir un problème qui sera compliqué à gérer pour le berger (qui du coup risque d'être réfractaire à ces moyens) et provoquera assez fréquemment des tensions au sein du GP.

Les démarches

Si les éleveurs d'un même GP sont donc d'accord pour mettre en place des moyens de protection, il va alors falloir activer de nombreuses démarches. En effet, il ne suffit pas de vouloir mettre en place des moyens pour que cela fonctionne. Cela demande de l'investissement... et nous le répèterons jamais assez : il faut au moins deux ans avant que les moyens puissent fonctionner efficacement.

Des aides financières sont possibles :

Acheter des chiens de protection, des clôtures, embaucher des bergers ou aide-berger sont autant de dépenses qui peuvent rebuter certains éleveurs. Par ailleurs, les zones touchées par la prédation des ours ou des loups, sont classées en cercles. Si votre exploitation se trouve dans ces cercles ou bien si votre troupeau transhume dans ces cercles (avec des options selon les cercles) vous pouvez bénéficier de ces aides (mesure 7.6.1., relative à la protection des troupeaux contre la prédation) dont le **montant est souvent compris entre 80 et 100 % de la dépense**.

Les aides sont variées et concernent :

- Le gardiennage renforcé/ la surveillance renforcée des troupeaux
- Les chiens de protection des troupeaux (achat, entretien, stérilisation, test de comportement)
- Les investissements matériels d'électrification et parcs électrifiés
- L'analyse de vulnérabilité
-

Pour bénéficier de ces aides, les éleveurs doivent contacter la DDT du département sur lequel le troupeau est confronté à la prédation.

Un investissement en temps à prendre en compte :

Cet investissement-là est loin d'être négligeable. Là encore que ce soit pour l'éducation du chien, la mise en place des parcs, ces éléments sont à anticiper, à planifier pour que ces moyens s'intègrent complètement dans le schéma de l'élevage.

Des structures existent pour vous épauler dans ces démarches. Les structures pastorales des départements peuvent vous aider au montage des dossiers ou bien pour réaliser des diagnostics de vulnérabilité afin d'adapter et d'optimiser votre schéma de protection aux contraintes du terrain

Le siège de mon exploitation n'est pas sur une zone éligible aux aides prédation, puis-je tout de même en bénéficier ? OUI à certaines conditions.

Par exemple un éleveur des Landes qui transhume de juin à octobre dans une zone de prédation (C1 ou C2) dans les Hautes-Pyrénées pourra demander une subvention à la Direction Départementale des Territoires (DDT) des Hautes-Pyrénées.

Bon à savoir

Le Réseau des Bergers d'Appui de la Pastorale Pyrénéenne est missionné pour intervenir gratuitement pour vous aider à monter des parcs de regroupement si l'estive se trouve en zone C1 ou C2 et si celle-ci est gardée par un berger permanent.

La Pastorale Pyrénéenne, peut vous aider au montage d'un premier dossier (mesure 7.6.1.) pour vous permettre d'acquérir une autonomie dans ces démarches mais n'a pas pour vocation, à ce jour, de remplir les dossiers des éleveurs de façon systématique ou d'établir des diagnostics de vulnérabilité.

La Pastorale Pyrénéenne peut aussi vous accompagner dans la mise en place de chiens de protection (acquisition du chiot, mise en place, suivi...). Cependant, lorsqu'un éleveur décide de prendre un chien, il est bien la propriété de l'éleveur et non de la Pastorale Pyrénéenne. Pour le suivi

du chien, il incombe à l'éleveur de contacter son technicien de secteur pour prendre rendez-vous afin qu'il puisse voir le chien et apporter des conseils techniques à l'éleveur.

Processus concret pour la mise en place des moyens de protection en estive

Le temps de l'action

Une fois décidé à mettre en place des moyens de protection, les éleveurs devront s'organiser pour que ce processus soit une réussite. En effet, ce processus prend du temps avant de pouvoir se révéler efficace. Entre la première année de mise en place des moyens et la troisième année, cette période s'accompagne souvent d'un découragement de l'éleveur vis-à-vis des. Combien de fois les techniciens ont entendu « à quoi bon nourrir un chien qui ne sert à rien ! » ou encore « ce chien a croqué l'oreille d'un agneau, c'est plus possible ! ». En effet, éduquer un chien, cela prend du temps et nécessite que l'éleveur qui s'engage dans cette démarche puisse se former.

En guise de conclusion :

On se rend compte qu'il faut donc bien 3 ans avant de pouvoir prétendre obtenir un dispositif fiable de protection en estive lorsqu'on part d'une absence totale de protection. Les actions mises en œuvre nécessitent une analyse pour identifier les paramètres d'échec ou de réussite vis-à-vis de la prédation et rectifier éventuellement certains paramètres.

Le schéma de protection sur l'estive nécessite l'adhésion de tous les éleveurs et les actions mises en place doivent s'inscrire dans la durée. Heureusement, dans la plupart des cas où les éleveurs arrivent à passer ce cap des 3 ans, les éleveurs expliquent bien souvent qu'ils ne pourraient plus se passer de cette aide précieuse qui apporte un peu de répit dans cette lourde tâche de protection des troupeaux.

Toute l'équipe de la Pastorale Pyrénéenne se tient votre disposition pour vous aider dans cette démarche. Il vous suffit de contacter le technicien chien de protection de votre secteur qui viendra vous conseiller et vous aiguiller dans votre réflexion.

PROCESSUS DE MISE EN PLACE DES MOYENS DE PROTECTION



L'équipe du pôle chien de protection

De la Pastorale Pyrénéenne

Infos pratiques

A VOS AGENDAS !

La prochaine Assemblée Générale se tiendra le 15 mars 2018 au bois perché à Aspet.

Changement de technicien sur les Pyrénées Atlantiques et les Hautes-Pyrénées.

Nous vous informons qu'à partir du 18 janvier 2018, notre technicien Rémi Bahadur Thapa, quitte la Pastorale Pyrénéenne afin de réaliser son projet d'installation en brebis laitières sur d'autres montagnes !

Nous lui souhaitons une belle réussite !

La relève est cependant assurée avec l'arrivée de Lucie Guillerot qui a intégré l'association en décembre.

Vous pourrez la contacter au même numéro (06 72 50 95 45) ou par courriel à l.guillerot@pastoralepyreneenne.fr dès le mois de janvier.

Nous vous remercions de lui réserver le meilleur accueil. La prise en main du secteur des Pyrénées Atlantiques et Hautes-Pyrénées ne pourra pas se faire en quelques jours. N'hésitez donc pas à la contacter pour qu'elle puisse apporter des réponses à vos questions ou si vous rencontrez le moindre problème avec votre chien de protection.

www.pastoralepyreneenne.fr

Un site internet riche en informations

Retrouvez sur notre site internet, toutes nos lettres dans la rubrique communication. Vous aurez alors accès à tous nos dossiers techniques, témoignages...

Nouveau : A partir de mi-janvier, le **Guide pour l'acquisition, la mise en place et l'utilisation d'un chien de protection** sera mis à disposition gratuitement sur notre site internet

Toute l'équipe de la Pastorale Pyrénéenne vous souhaite une belle et heureuse année 2018 !



Bulletin adhésion



94 ter, avenue François Mitterrand
31800 Saint-Gaudens

☎ 05 61 89 28 50

ppsiege@pastoralepyreneenne.fr
www.pastoralepyreneenne.fr

Mme Melle Mr

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : Commune :

Courriel : ☎ :

Eleveur Apiculteur Berger Vacher

Autre Profession :

Autre utilisateur de la montagne

Première adhésion

Ré-adhésion

Cotisation individuelle : 20 €

Dons : 15€ 30€ 50€ 100€

Cotisation Association : 50 €

200 € 500€ Autre

Je souhaite m'impliquer dans la vie de l'association

En plus de la diffusion sur le site internet, je souhaite recevoir la lettre de la Pastorale par courrier

Pour toute adhésion ou don à notre association, merci de nous envoyer un chèque à l'ordre de la Pastorale Pyrénéenne accompagné de ce bulletin complété. Vous recevrez en retour un reçu fiscal vous permettant de déduire 66% de votre don/adhésion du montant de vos impôts sur le revenu, dans la limite de 20% de votre revenu imposable.